

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division de la Conjoncture de l'emploi et du marché du travail

Numéro 56 - JUIN 1987

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE EN 1986

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu plus de la moitié des 12 700 000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75 %) que dans le tertiaire marchand (40 %) et le bâtiment (37 %). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île de France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre en 1986 dans les établissements de plus de 50 salariés.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44, poste 59.11

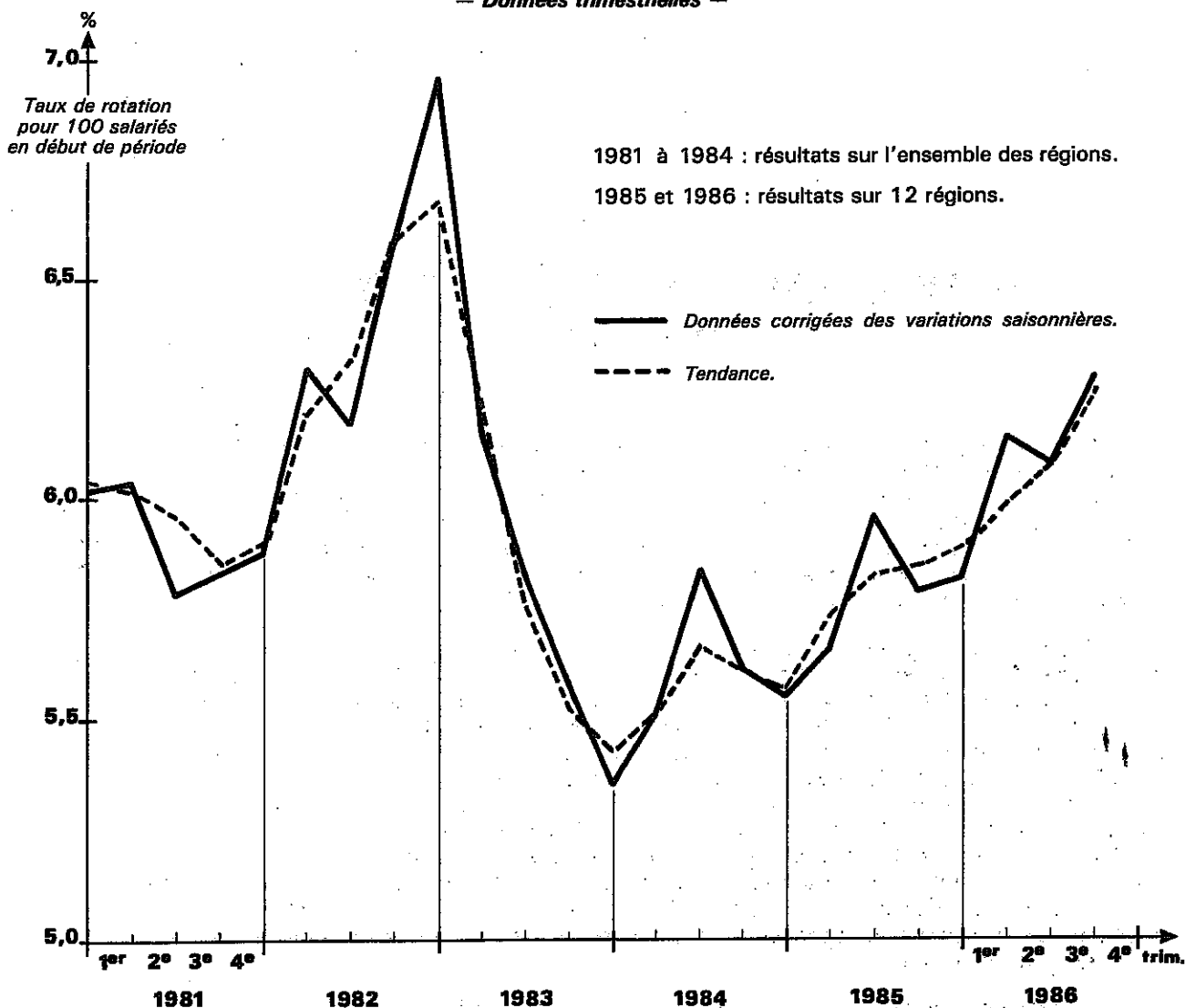
DORÉNAVANT LE N° DE TÉLÉPHONE SUIVANT : 40.56.51.62 REMPLACE L'ANCIEN CI-DESSUS.

Les mouvements de main-d'œuvre sont très nombreux

Dans les établissements de 50 salariés et plus comme pour l'ensemble des établissements, l'évolution de l'emploi salarié a été plus favorable en 1986 qu'en 1985. Le ralentissement des pertes d'emploi a surtout été sensible dans le bâtiment, dont les effectifs baissent de 1,1 %, contre 1,6 % en 1985, et l'est moins dans l'industrie (— 3,2 % contre — 3,6 % l'année précédente). Les transports, commerces et services ont globalement une évolution voisine de celle de 1985 (— 0,6 % contre — 0,2 %); dans les services marchands, les effectifs croissent de 0,9 % contre 0,4 % en 1985. Dans l'ensemble, l'évolution de l'emploi est moins favorable pour les établissements de 200 salariés et plus que pour celle des établissements de 50 à 200 salariés.

Les mouvements de main-d'œuvre sont importants, beaucoup plus nombreux que ne le laisserait penser l'évolution de l'emploi. En 1986, les établissements de 50 salariés et plus perdent en moyenne 19 emplois pour 1 000 salariés présents en début de période. Mais, ce chiffre est le solde de 239 entrées et 258 sorties, 497 mouvements en tout. Au total, pour 6 300 000 personnes employées, il y a plus de 3 100 000 entrées et sorties sur l'année, pour un solde négatif de 120 000 emplois.

Taux de rotation⁽¹⁾ des effectifs dans les établissements de 50 salariés et plus
— Données trimestrielles —



La mobilité de la main-d'œuvre progresse depuis 1984 (cf. graphique ci-dessus) : le taux de rotation annuel⁽¹⁾ est passé de 21,3 % à 24,1 % en 1986. Les contrats de solidarité de préretraite avaient entraîné en 1982 et 1983 de nombreux départs, et des embauches en conséquence. Aussi, les recrutements ont-ils été moins nombreux en 1984 et le taux de rotation plus bas qu'en 1981 où il se situait à 23,4 %.

(1) — Moyenne du taux d'entrées et du taux de sorties.

Hausse des embauches sur contrats à durée déterminée mais aussi des embauches durables

Alors que les contrats à durée déterminée représentent à peine 3 % du volume d'emploi, ils constituent près des deux tiers des recrutements. La durée moyenne de ces contrats est voisine de trois mois. Ce sont les entreprises industrielles qui y recourent le plus volontiers (67,2 % des entrées sont sur contrats à durée déterminée) et notamment les industries agro-alimentaires pour des emplois saisonniers. Le bâtiment les utilise le moins (48,1 % des embauches).

La croissance de la mobilité entre 1985 et 1986 résulte essentiellement de l'augmentation des recrutements à durée déterminée; ceux-ci augmentent de 10 % d'une année à l'autre. On notera cependant que les embauches durables ont également progressé : elles représentaient 5,8 % des effectifs présents en début d'année en 1985 et passent à 6,1 % en 1986.

Les jeunes voient la durée de leur contrat s'allonger

On constate depuis la première année pour laquelle ces résultats sont disponibles, que les entrées sur contrat à durée déterminée sont systématiquement plus nombreuses que les sorties à la fin d'un contrat à durée déterminée. La différence provient en partie du rôle des contrats à durée déterminée comme période d'essai. L'embauche éventuelle intervenant à la fin de cette période n'est pas déclarée; la statistique n'enregistre pas les transformations de contrats « internes » à l'établissement.

En 1986, on retrouve encore moins de sorties pour fin de contrat que les années précédentes. De 1983 à 1985, le nombre des entrées dépasse celui des sorties de 20 %; en 1986, cet écart atteint 22 %. Ce sont les moins de 25 ans qui font évoluer ce chiffre : auparavant, 18 % de leurs entrées sur contrat à durée déterminée ne se retrouvaient pas dans les sorties, alors que pour les autres classes d'âge l'écart était de 22 %. En 1986, ce taux vaut 22 % pour toutes les classes d'âge.

Cette évolution conjoncturelle peut avoir deux causes : transformation effectivement plus fréquente de la nature du contrat, de « durée déterminée » en « durée indéterminée », ou augmentation de leur durée repoussant les fins de contrat à la période suivante, c'est-à-dire en 1987.

L'allongement de la durée des contrats peut être mis en rapport avec le plan pour l'emploi en faveur des jeunes. Dans les établissements d'au moins 50 salariés, sur les 380 000 entrées sur contrat à durée déterminée débutant au cours du deuxième semestre 1986 pour les moins de 25 ans, on estime à environ 150 000 le nombre de ceux de plus de trois mois qui pouvaient bénéficier de l'exonération des cotisations sociales.

Les licenciements économiques augmentent en fin d'année

En moyenne annuelle, le taux de licenciements économiques reste stable entre 1985 et 1986 (2,2 % des effectifs). Cependant, son profil n'est pas uniforme au cours de l'année; il a d'abord baissé au premier semestre 1986 avant de remonter. Ce mouvement s'explique par la conjoncture économique meilleure en début d'année qu'au deuxième semestre et par la suppression de l'autorisation administrative qui est intervenue au début du mois de juillet pour les licenciements de moins de 10 salariés. La part de ceux-ci dans l'ensemble des licenciements effectués par les établissements de 50 salariés et plus s'accroît. Au quatrième trimestre 1985, 40,5 % des licenciés économiques l'étaient dans des mouvements touchant moins de 10 salariés; cette proportion passe à 44,4 % au quatrième trimestre 1986.

Une saisonnalité marquée des entrées et des sorties

Les entrées et sorties dans les établissements ont un mouvement saisonnier marqué. Les pointes saisonnières les plus importantes sont la pointe des entrées du mois de juillet suivie en août et septembre d'une pointe des sorties. Elles sont dues, d'une part à des embauches pour remplacer les salariés en congés et d'autre part à des pointes d'activité saisonnière (tourisme, agro-alimentaire, etc.). Ce sont les embauches sur contrat à durée déterminée qui sont la cause de cette saisonnalité pour les entrées : deux sur cinq sont conclus au troisième trimestre. Les contrats à durée indéterminée sont répartis de façon à peu près uniforme au cours de l'année.

BIBLIOGRAPHIE

- Les mouvements de main-d'œuvre* - P. Koepf et P. Perreaux - *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*, n° 11, mai 1985.
- 1983-1984, des changements dans la nature des embauches* - D. Depardieu, M.-Cl. Laulhé, - *Économie et statistique*, n° 178, juin 1985 - *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*, n° 12-13, septembre 1985.
- Les mouvements de main-d'œuvre en 1985*, P. Corbel, J.-C. Guergoat, M.-Cl. Laulhé, - *Économie et statistique*, n° 193-194, novembre 1985 - *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*, n° 30, avril 1987.
- Les mouvements de main-d'œuvre en 1986* - P. Perreaux - *A paraître* - *Bilan de l'Emploi 1986* - *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*.
-

**Mouvements d'entrées selon le type d'entrée et mouvements de sorties selon le motif
(Nombre pour 100 salariés présents en début de période)**

	1985					1986				
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Ensemble de l'année	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Ensemble de l'année
Ensemble des entrées :										
Industrie	3,4	3,6	5,7	3,0	15,6	3,8	4,2	5,7	3,1	16,8
Bâtiment et travaux publics	5,0	6,4	7,7	4,5	23,5	5,2	6,8	7,9	5,0	25,1
Transports, commerces, services	6,5	7,2	11,5	6,5	31,9	6,7	7,8	11,5	6,9	33,1
Ensemble	4,7	5,2	8,1	4,5	22,5	5,0	5,8	8,2	4,8	23,9
Contrats à durée déterminée :										
Industrie	1,8	2,3	4,4	1,7	10,1	2,1	2,9	4,4	1,9	11,3
Bâtiment et travaux publics	1,8	3,0	4,2	2,0	11,1	2,1	3,6	4,3	2,1	12,1
Transports, commerces, services	3,1	4,1	8,4	3,5	19,3	3,4	4,9	8,4	4,0	20,8
Ensemble	2,3	3,1	5,9	2,5	13,8	2,6	3,8	6,0	2,8	15,2
Contrats à durée indéterminée :										
Industrie	0,9	0,8	0,8	0,8	3,3	0,9	0,8	0,8	0,8	3,3
Bâtiment et travaux publics	1,7	2,2	2,1	1,9	8,0	2,1	2,7	2,8	2,3	10,0
Transports, commerces, services	2,4	2,1	2,1	2,2	8,9	2,4	2,2	2,2	2,4	9,2
Ensemble	1,6	1,4	1,4	1,4	5,8	1,6	1,5	1,5	1,5	6,1
Transferts :										
Industrie	0,5	0,3	0,3	0,3	1,5	0,6	0,3	0,3	0,4	1,7
Bâtiment et travaux publics	0,7	0,5	0,6	0,3	2,0	0,7	0,3	0,4	0,2	1,6
Transports, commerces, services	0,5	0,3	0,3	0,3	1,4	0,5	0,3	0,3	0,3	1,3
Ensemble	0,5	0,3	0,3	0,3	1,5	0,6	0,3	0,3	0,3	1,5
Ensemble des sorties :										
Industrie	3,9	3,7	7,0	4,8	19,2	3,9	3,9	7,2	5,1	20,0
Bâtiment et travaux publics	5,6	5,5	7,5	6,4	25,0	5,7	5,5	8,0	7,0	26,2
Transports, commerces, services	6,3	6,2	12,3	7,2	32,2	6,5	6,4	12,5	7,6	33,3
Ensemble	5,0	4,8	9,1	5,8	24,6	5,1	5,0	9,4	6,2	25,8
Fins de contrats à durée déterminée :										
Industrie	1,0	1,1	4,1	2,1	8,2	1,1	1,2	4,3	2,1	8,7
Bâtiment et travaux publics	0,8	0,9	2,8	1,9	6,4	1,1	1,0	2,9	1,8	6,8
Transports, commerces, services	2,3	2,3	8,1	3,2	16,0	2,5	2,5	8,2	3,3	16,6
Ensemble	1,5	1,6	5,5	2,5	11,1	1,7	1,8	5,8	2,6	11,8
Démissions :										
Industrie	0,7	0,7	0,9	0,7	3,0	0,7	0,8	0,9	0,7	3,1
Bâtiment et travaux publics	1,4	1,7	1,9	1,6	6,6	1,5	1,9	2,2	1,8	7,4
Transports, commerces, services	1,8	1,9	2,3	1,9	7,9	1,8	1,9	2,3	2,1	8,2
Ensemble	1,2	1,3	1,5	1,2	5,2	1,2	1,3	1,5	1,3	5,4
Licenciements économiques :										
Industrie	0,8	0,7	0,8	0,7	3,0	0,6	0,7	0,8	1,0	3,1
Bâtiment et travaux publics	1,0	0,9	0,6	0,7	3,2	0,7	0,7	0,7	0,8	3,0
Transports, commerces, services	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0
Ensemble	0,6	0,5	0,5	0,5	2,2	0,5	0,5	0,6	0,7	2,2
Départs à la retraite :										
Industrie	0,3	0,2	0,2	0,2	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9
Bâtiment et travaux publics	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,8
Transports, commerces, services	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8
Ensemble	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9
Transferts :										
Industrie	0,6	0,3	0,4	0,4	1,8	0,6	0,4	0,4	0,4	1,8
Bâtiment et travaux publics	0,8	0,4	0,4	0,4	2,0	0,9	0,4	0,4	0,5	2,1
Transports, commerces, services	0,5	0,4	0,4	0,5	1,8	0,6	0,4	0,4	0,5	1,8
Ensemble	0,6	0,4	0,4	0,5	1,8	0,6	0,4	0,4	0,4	1,9
Fin de période d'essai :										
Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Bâtiment et travaux publics	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8
Transports, commerces, services	0,3	0,3	0,3	0,3	1,1	0,3	0,3	0,3	0,3	1,2
Ensemble	0,2	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7

IN 7 256 100 0